





Commune : 043162  
Retournac

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Cachet du rédacteur du document :

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le  
A  
Par

Section : BD  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 12/02/2009

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : relevé.....effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le .....par M .....géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A .MONISTROL-SUR-LOIRE , le 22/06/2022.....

**ORDRE des GÉOMÈTRES EXPERTS**  
Luc CHALAYE  
Géomètre Expert  
Document dressé par  
CHALAYE LUC  
à MONISTROL-SUR-LOIRE  
Date 22/06/2022  
Inscription N° 05442  
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

DA NUMERIQUE

N/Ref: MO17038

